Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ETAT POUR L'ENCLASSEMENT 2000

Une classe supplémentaire ouverte à Orbe

La délégation du Conseil d'Etat responsable du dossier de l'enclassement a pris la décision d'ouvrir une classe supplémentaire à l'établissement secondaire d'Orbe. Les élèves qui auraient dû dans un premier temps être scolarisés à Yverdon en raison du manque de place dans leur commune pourront finalement fréquenter un établissement plus proche de leur domicile.

Lors de sa séance du 11 juillet 2000, la délégation du Conseil d'Etat à l'enclassement avait convenu de se réunir à nouveau si l'évolution de la démographie scolaire le nécessitait. C'est ce qu'elle a fait le 15 septembre 2000, notamment à la demande des autorités de la ville d'Orbe.

A cette occasion, la délégation a analysé la situation, largement relatée par la presse, d'élèves de la commune d'Orbe déplacés à Yverdon puis réenclassés à Orbe de façon provisoire. Elle a constaté que, lors de sa séance de juillet, elle n'avait pas reçu de l'établissement toutes les informations qui eussent été nécessaires pour une décision conforme à la réalité du terrain.

Après examen des différentes solutions envisageables pour résoudre le problème d'Orbe, et en appliquant les mêmes critères que pour les ouvertures de classes supplémentaires décidées le 11 juillet, la délégation du Conseil d'Etat a ainsi décidé d'autoriser l'ouverture d'une 28e classe à l'Etablissement scolaire d'Orbe.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 septembre 2000

Jean-Claude Mermoud, vice-président de la délégation du Conseil d'Etat, 021/ 316 45 01 DFJ,
Bernard Studer, chef de service du SENEPS, 021 / 316 32 00